

**RAPPORT  
FINANCIER TRIMESTRIEL**  
TROISIÈME TRIMESTRE



31 DÉCEMBRE 2022

*Non vérifié*



Canada

## Table des matières

<b>Compte rendu .....</b>	<b>2</b>
Résultats financiers – Points saillants .....	3
Analyse des risques .....	4
Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes.....	5
Résultats financiers .....	6
Financement <i>ex ante</i> .....	10
Liquidités mobilisables .....	11
Déclaration de responsabilité de la direction .....	12
<b>États financiers consolidés condensés et notes complémentaires .....</b>	<b>13</b>
État consolidé condensé de la situation financière .....	13
État consolidé condensé du résultat global .....	14
État consolidé condensé des variations des capitaux propres.....	15
Tableau consolidé condensé des flux de trésorerie.....	16
Notes complémentaires.....	17
1 – Informations générales .....	17
2 – Principales méthodes comptables.....	18
3 – Instruments financiers.....	18
4 – Actifs au titre de droits d’utilisation et obligations locatives .....	19
5 – Provision pour pertes liées à l’assurance-dépôts.....	20
6 – Charges d’exploitation.....	21
7 – Transactions entre parties liées .....	21

## Compte rendu

### **Troisième trimestre – exercice 2022-2023**

Le présent compte rendu a été rédigé conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels publiée par le Conseil du Trésor du Canada. Il ne prétend pas à l'exhaustivité d'un véritable rapport de gestion. On présume que les déclarations et l'information figurant dans le Rapport annuel 2022 de la SADC s'appliquent également au trimestre considéré, à moins de mise à jour.

Les états financiers consolidés condensés n'ont pas été audités et ils ont été établis conformément à la Norme du Conseil du Trésor.

Le présent compte rendu et les états financiers consolidés condensés qui l'accompagnent ont été examinés et approuvés par le Comité d'audit de la SADC.

## Résultats financiers – Points saillants

Pour le troisième trimestre terminé le 31 décembre 2022, la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») a enregistré un bénéfice net de 113 millions de dollars, qui résulte des éléments suivants : produits tirés des primes (204 millions), produits tirés des placements et autres produits (33 millions), augmentation de 100 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, charges d'exploitation (21 millions) et charge d'impôt (3 millions). Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la SADC avait enregistré un bénéfice net de 346 millions de dollars, qui résultait essentiellement des éléments suivants : produits tirés des primes (193 millions) et produits tirés des placements et autres produits (24 millions), baisse de 150 millions de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, charges d'exploitation (19 millions) et charge d'impôt (2 millions).

Pour la période de 9 mois qui a pris fin le 31 décembre 2022, la SADC affiche un bénéfice net de 436 millions de dollars, qui découle des éléments suivants : produits tirés des primes (611 millions), produits tirés des placements et autres produits (89 millions), augmentation de 200 millions de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, charges d'exploitation (56 millions) et charge d'impôt (7 millions). Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la SADC avait enregistré un bénéfice net de 695 millions de dollars, qui résultait essentiellement des éléments suivants : produits tirés des primes (579 millions), produits tirés des placements et autres produits (69 millions), baisse de 100 millions de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, charges d'exploitation (49 millions) et charge d'impôt (4 millions).

Les produits tirés des primes pour la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2022, soit 611 millions de dollars, sont en hausse de 32 millions par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse est surtout attribuable à la croissance des dépôts assurés.

Les produits tirés des placements pour la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2022 s'élèvent à 89 millions de dollars, soit 20 millions de plus que ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement (8 098 millions de dollars au 31 décembre 2022 contre 7 264 millions au 31 décembre 2021) et par une hausse du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements (1,85 % au 31 décembre 2022 contre 1,33 % au 31 décembre 2021).

Les charges d'exploitation pour la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2022 totalisent 56 millions de dollars, ayant augmenté de 7 millions par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la modernisation du remboursement des dépôts, qui représentait des charges de 5 millions de dollars.

Au 31 décembre 2022, la provision se chiffrait à 2 100 millions de dollars, soit 200 millions de plus qu'au 31 mars 2022, ce qui s'explique par une augmentation de l'exposition aux pertes et par une probabilité de défaillance plus élevée chez certaines institutions membres.

Au 31 décembre 2022, le total des actifs de la SADC s'élevait à 8 167 millions de dollars, dépassant de 863 millions le total inscrit au 31 mars 2022 par suite surtout de la croissance du portefeuille de placement.

La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 points de base (pb) des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027. Au 31 décembre 2022, le financement *ex ante* de la SADC (7 919 millions de dollars) correspondait à 73 pb des dépôts assurés (1 082 milliards de dollars). La SADC est en bonne voie d'atteindre sa cible.

## Analyse des risques

La direction de la SADC surveille les risques auxquels les institutions membres sont exposées et qui nécessitent des ajustements à la provision. Elle se sert d'un programme de gestion du risque d'entreprise (GRE) pour recenser et gérer les risques importants de la SADC. Le programme de GRE influe sur l'élaboration des stratégies, la prise de décisions et l'attribution des ressources ; il prévoit la réévaluation des risques chaque trimestre.

Au 31 décembre 2022, la SADC avait en place des stratégies appropriées d'atténuation des risques importants recensés grâce au programme de GRE. La direction évalue et surveille ces risques sans relâche.

## Changements touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes

Voici un résumé des divers changements importants survenus au chapitre du fonctionnement de la SADC, de son personnel et de ses programmes au cours du trimestre.

Fonctionnement    Aucun changement important n'est survenu au cours du trimestre.

Conseil  
d'administration,  
direction et  
personnel

### Direction

Aucun changement important n'est survenu au cours du trimestre.

### Conseil d'administration

Le 15 octobre 2022, Ben Gully, surintendant adjoint du Secteur de la surveillance du Bureau du surintendant des institutions financières, a été nommé au conseil d'administration de la SADC en vertu de l'alinéa 5(1)b.1) de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »).

M. Gully a remplacé Jamey Hubbs, qui a pris sa retraite le 14 octobre 2022.

Programmes  
et projets

Dans son budget 2022, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il souhaitait créer le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP). La *Loi d'exécution de l'Énoncé économique de l'automne de 2022* a reçu la sanction royale le 15 décembre 2022. Elle édicte les modifications législatives – y compris à la Loi sur la SADC – nécessaires à la création du CELIAPP.

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2023, le cadre de protection de la SADC s'enrichira d'une nouvelle catégorie d'assurance-dépôts, soit le CELIAPP, qui bénéficiera elle aussi d'un plafond de 100 000 \$.

## Résultats financiers

### Comparaison entre le trimestre terminé le 31 décembre 2022 et le trimestre terminé le 31 décembre 2021

Le tableau ci-après compare les résultats de la SADC pour les trimestres terminés les 31 décembre 2022 et 2021.

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre terminé le		Écart	
	31 décembre	31 décembre	Augmentation (diminution)	
	2022	2021	(\$)	(%)
Produits tirés des primes	203 681	193 208	10 473	5 %
Produits tirés des placements et autres produits	33 184	23 622	9 562	40 %
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	100 000	(150 000)	250 000	167 %
Charges d'exploitation	21 085	19 254	1 831	10 %
Charge d'impôt	2 781	1 815	966	53 %
<b>Résultat net</b>	<b>112 999</b>	<b>345 761</b>	<b>(232 762)</b>	<b>(67 %)</b>

#### Produits tirés des primes

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que celles-ci détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées annuellement conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles*. Pour l'exercice 2022-2023, le taux approuvé pour la catégorie I (taux de base) représente 7,5 points de base des dépôts assurés, soit le même taux qu'en 2021-2022. Les produits tirés des primes pour l'exercice 2022-2023, établis selon les dépôts assurés au 30 avril 2022, devraient atteindre 815 millions de dollars, soit environ 7,5 points de base des dépôts assurés. Le montant comptabilisé chaque trimestre correspond au quart des primes annuelles perçues.

Le temps qu'il faudra pour atteindre la cible du financement *ex ante* de la SADC dépendra en grande partie des taux de prime établis. La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 pb des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027. La cible à court terme dictera l'établissement des taux de prime annuels ainsi que les communications aux institutions membres sur les niveaux de prime à venir.

Par ailleurs, la SADC a mené une consultation au sujet des modifications qu'elle propose d'apporter à son régime de primes différentielles pour moderniser et rendre plus efficace le mécanisme d'établissement des primes fondées sur le risque que les institutions membres doivent acquitter chaque année. Nous réévaluons constamment notre régime de primes différentielles, et des révisions futures pourraient entraîner des modifications dans le montant des primes et dans la ventilation des catégories de tarification.

Les produits tirés des primes comptabilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022 totalisent 204 millions de dollars, en hausse de 5 % comparativement aux 193 millions de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par la croissance du volume des dépôts assurés.

## Produits tirés des placements et autres produits

Les produits tirés des placements et autres produits du trimestre qui a pris fin le 31 décembre 2022 totalisent 33 millions de dollars, soit 9 millions de plus que pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement et par celle du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements.

## Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Cette provision correspond au montant des pertes que, selon les meilleures estimations de la direction, la SADC s'attend à subir en sa qualité d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement. On en réévalue la pertinence tous les trimestres et on la rajuste s'il y a lieu.

Pour obtenir ses estimations, la direction tient compte des variables essentielles à l'établissement de ses provisions, dont les risques de perte, la probabilité de défaillance d'institutions membres établie à partir de statistiques de défaillance réelle, le pourcentage prévu de pertes en cas de défaillance, les renseignements obtenus des organismes de surveillance, divers indicateurs économiques et la connaissance particulière que la SADC possède au sujet du profil de risque de chacun de ses membres.

Au cours du troisième trimestre terminé le 31 décembre 2022, la provision s'est accrue de 100 millions de dollars, pour s'établir à 2 100 millions, ce qui s'explique par une augmentation de l'exposition aux pertes et par une probabilité de défaillance plus élevée chez certaines institutions membres.

## Charges d'exploitation



Les charges d'exploitation pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022 totalisent 21 millions de dollars, ayant augmenté de 2 millions par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la modernisation du remboursement des dépôts. À lui seul, ce projet a donné lieu à une augmentation de 1,2 million de dollars.

## Impôt sur le résultat

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la SADC provient principalement des produits d'intérêts auxquels sont appliquées les déductions dont la SADC peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits

tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la SADC n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes ont été radiées.

Dans les rapports trimestriels, la SADC utilise un taux d'impôt effectif pour calculer son passif ou actif d'impôt selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2022, la SADC a comptabilisé une charge d'impôt de 3 millions de dollars, en hausse de 1 million par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

## Comparaison entre la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2022 et la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2021

Le tableau ci-après compare les résultats que la SADC a enregistrés pour les périodes de 9 mois terminées les 31 décembre 2022 et 2021.

(en milliers de dollars canadiens)	Période de neuf mois terminée le 31 décembre		Écart	
	2022	2021	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	611 041	579 239	31 802	5 %
Produits tirés des placements et autres produits	88 760	68 814	19 946	29 %
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	200 000	(100 000)	300 000	300 %
Charges d'exploitation	56 153	49 423	6 730	14 %
Charge d'impôt	7 275	3 720	3 555	96 %
<b>Résultat net</b>	<b>436 373</b>	<b>694 910</b>	<b>(258 537)</b>	<b>(37 %)</b>

### Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes comptabilisés pour la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2022 se montent à 611 millions de dollars, en hausse de 5 % comparativement aux 579 millions de la période correspondante de l'exercice précédent. La croissance des dépôts assurés explique l'augmentation de ces produits sur cette période d'un an.

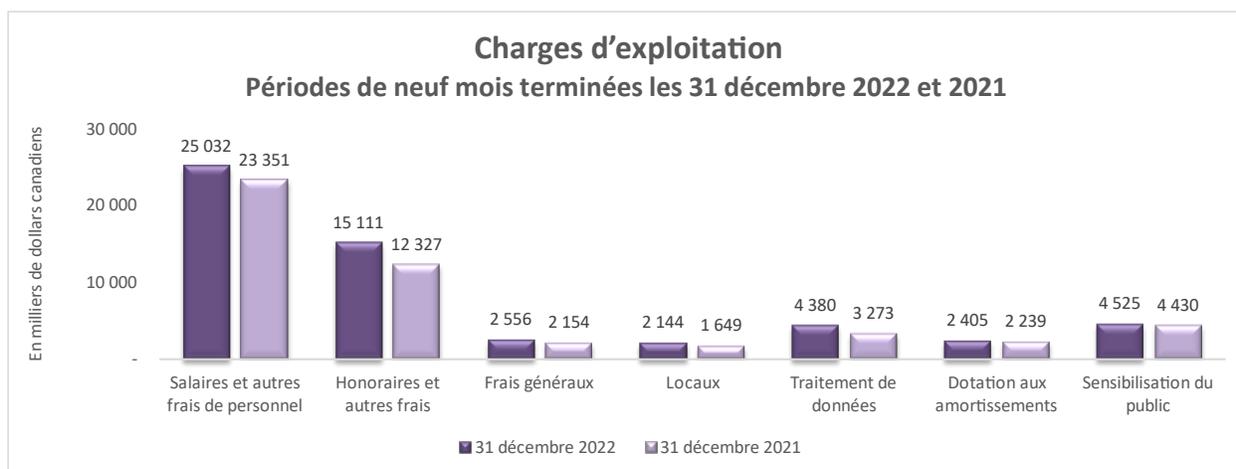
### Produits tirés des placements et autres produits

Les produits tirés des placements et autres produits de la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2022 s'élèvent à 89 millions de dollars, soit 20 millions de plus qu'il y a un an. Cette hausse s'explique essentiellement par la croissance du portefeuille de placement et par celle du taux de rendement effectif moyen pondéré des placements.

### Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Au cours de la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2022, la provision s'est accrue de 200 millions de dollars pour s'établir à 2 100 millions, ce qui s'explique par une augmentation de l'exposition aux pertes et par une probabilité de défaillance plus élevée chez certaines institutions membres.

## Charges d'exploitation



Les charges d'exploitation pour la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2022 totalisent 56 millions de dollars, ayant augmenté de 7 millions par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la modernisation du remboursement des dépôts et d'autres dépenses engagées pour soutenir les projets clés de la SADC. À lui seul, le projet de modernisation du remboursement des dépôts a donné lieu à une augmentation de 5 millions de dollars au chapitre des honoraires et autres frais ainsi que du traitement des données.

## Impôt sur le résultat

Comme il a déjà été mentionné, la SADC utilise dans ses rapports financiers trimestriels un taux d'impôt effectif pour calculer son passif ou actif d'impôt, conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Pour la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2022, la SADC a comptabilisé une charge d'impôt de 7 millions de dollars, en hausse de 4 millions par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

## Résultats prévus pour l'exercice 2022-2023, comparativement au plan d'entreprise

La présente section comporte des données financières prospectives fondées sur certaines hypothèses. Les résultats réels pourraient présenter des écarts importants par rapport à ces prévisions.

(en millions de dollars canadiens)	2022-2023		Écart	
	Prévisions	Plan d'entreprise	Augmentation (diminution) (\$)	(%)
Produits tirés des primes	815	822	(7)	(1 %)
Produits tirés des placements et autres produits	125	89	36	40 %
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	200	100	100	100 %
Charges d'exploitation	83	88	(5)	(6 %)
Charge d'impôt	11	0	11	100 %
<b>Résultat net</b>	<b>646</b>	<b>723</b>	<b>(77)</b>	<b>(11 %)</b>

## Produits tirés des primes

Le Plan d'entreprise 2022-2023 à 2026-2027 de la SADC (le « Plan ») prévoyait des produits tirés des primes de 822 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023, un chiffre qui se rapproche de l'estimation actuelle de la direction (815 millions). Le Plan s'appuyait sur certaines hypothèses relatives à la croissance du volume des dépôts assurés et au classement des institutions membres selon le barème de primes différentielles. Ces hypothèses ne se sont pas parfaitement confirmées, ce qui explique les écarts entre les chiffres du Plan et les prévisions actuelles.

## Produits tirés des placements et autres produits

Le montant prévisionnel des produits tirés des placements et autres produits correspond à 125 millions de dollars, soit un écart de 36 millions par rapport aux 89 millions annoncés dans le Plan. En effet, les rendements des placements ont été considérablement plus élevés que ceux auxquels on pouvait s'attendre au moment d'établir le Plan.

## Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision prévue au 31 mars 2023 s'établit à 2 100 millions de dollars, soit moins que les 2 600 millions annoncés dans le Plan. La diminution découle surtout de changements dans le profil de risque de certaines institutions membres depuis décembre 2021.

## Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation prévues pour l'exercice 2022-2023 seraient de 83 millions de dollars, soit 5 millions de moins que le montant annoncé dans le Plan. Cette baisse s'explique essentiellement par des coûts inférieurs aux prévisions pour le projet de modernisation du remboursement des dépôts, par le calendrier des dépenses y afférent, ainsi que par des honoraires moins élevés que prévu.

## Financement *ex ante*

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et bénéficie de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC dispose d'un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le temps qu'il faudra pour atteindre la cible du financement *ex ante* de la SADC dépendra en grande partie des taux de prime établis. La SADC s'est fixé une cible à court terme selon laquelle le financement *ex ante* devrait dépasser 85 pb des dépôts assurés d'ici l'exercice 2026-2027. La cible à court terme dictera l'établissement des taux de prime annuels ainsi que les communications aux institutions membres sur les niveaux de prime à venir.

Au 31 décembre 2022, le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 7 919 millions de dollars, soit l'équivalent de 73 pb des dépôts assurés.

## Liquidités mobilisables

Le tableau qui suit indique les sources de liquidités auxquelles la SADC peut recourir.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 mars 2022</b>
<i>Liquidités mobilisables :</i>		
Trésorerie	50	23
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et liquides	7 747	7 058
<i>Capacité d'emprunt :</i>		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la Loi sur la SADC	32 000	30 000
<b>Total des liquidités mobilisables</b>	<b>39 797</b>	<b>37 081</b>
Dépôts assurés (respectivement aux 30 avril 2022 et 2021)	1 081 986	1 025 235
<b>Total des points de base des dépôts assurés</b>	<b>368</b>	<b>362</b>

Le portefeuille de placement de la SADC ne contient que des titres de haute qualité et très liquides, à savoir des obligations du gouvernement du Canada et de sociétés d'État fédérales ou encore des obligations de gouvernements provinciaux. En vertu de la Loi sur la SADC, la société d'État est autorisée à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds. Au 31 décembre 2022, elle pouvait emprunter jusqu'à 32 milliards de dollars. Le plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Au besoin, le Parlement peut autoriser des emprunts dépassant ce plafond, en vertu d'une loi de crédits, et la ministre des Finances peut autoriser d'autres emprunts au Trésor.

## Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels consolidés condensés, en conformité avec la *Directive sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires à la préparation d'états financiers trimestriels consolidés condensés exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels consolidés condensés.

Les états financiers trimestriels consolidés condensés n'ont pas été audités ni examinés par un auditeur externe.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels consolidés condensés non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la SADC à la date et pour les périodes visées dans les états financiers susmentionnés.



---

Leah Anderson  
La présidente et première  
dirigeante,

Ottawa, Canada  
9 février 2023



---

Jordan Rosenbaum  
Le directeur financier et responsable,  
Efficacité opérationnelle,

Ottawa, Canada  
9 février 2023

## États financiers consolidés condensés et notes complémentaires

### État consolidé condensé de la situation financière

Au 31 décembre 2022 et au 31 mars 2022 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2022	31 mars 2022
<b>ACTIFS</b>			
Trésorerie		50 135	22 726
Titres de placement	3	8 097 511	7 261 749
Actif d'impôt exigible		-	1 215
Clients et autres débiteurs		206	742
Paiements anticipés		1 514	1 074
Actifs au titre de droits d'utilisation	4	7 722	8 660
Immobilisations corporelles		3 155	3 606
Immobilisations incorporelles		6 369	4 460
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>8 166 612</b>	<b>7 304 232</b>
<b>PASSIFS</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs		30 596	9 764
Passif d'impôt exigible		2 564	-
Obligations locatives	4	9 126	10 176
Produits tirés des primes différés		203 682	-
Avantages du personnel		1 453	1 461
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5	2 100 000	1 900 000
Passif d'impôt différé		276	289
<b>Total des passifs</b>		<b>2 347 697</b>	<b>1 921 690</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Résultats non distribués		5 818 915	5 382 542
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>8 166 612</b>	<b>7 304 232</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

## État consolidé condensé du résultat global

Trimestres et périodes de 9 mois terminés le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021 (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Trimestre terminé le 31 décembre		Période de neuf mois terminée le 31 décembre	
		2022	2021	2022	2021
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>					
Produits tirés des primes		203 681	193 208	611 041	579 239
Produits tirés des placements		33 151	23 584	88 617	68 659
Autres produits		33	38	143	155
		236 865	216 830	699 801	648 053
<b>CHARGES</b>					
Charges d'exploitation	6	21 085	19 254	56 153	49 423
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	5	100 000	(150 000)	200 000	(100 000)
		121 085	(130 746)	256 153	(50 577)
Résultat net avant impôt		115 780	347 576	443 648	698 630
Charge d'impôt		2 781	1 815	7 275	3 720
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>		<b>112 999</b>	<b>345 761</b>	<b>436 373</b>	<b>694 910</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

## État consolidé condensé des variations des capitaux propres

Trimestres et périodes de 9 mois terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en milliers de dollars canadiens)

### TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<b>Résultats non distribués et total des capitaux</b>
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>	<b>5 705 916</b>
Total du résultat global	112 999
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>5 818 915</b>
<b>Solde au 30 septembre 2021</b>	<b>4 190 654</b>
Total du résultat global	345 761
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>4 536 415</b>

### PÉRIODE DE NEUF MOIS TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE

<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>5 382 542</b>
Total du résultat global	436 373
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>5 818 915</b>
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>3 841 505</b>
Total du résultat global	694 910
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>4 536 415</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

## Tableau consolidé condensé des flux de trésorerie

Trimestres et périodes de 9 mois terminés les 31 décembre 2022 et 2021 (en milliers de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		Période de neuf mois terminée le	
	31 décembre		31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>				
Résultat net avant impôt	112 999	345 761	436 373	694 910
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie :				
Dotations aux amortissements	793	845	2 405	2 239
Perte résultant de la liquidation d'immobilisations corporelles	-	-	114	-
Gain résultant de la modification de contrats de location	(7)	-	(10)	-
Produits tirés des placements	(33 151)	(23 584)	(88 617)	(68 659)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	42	44	125	72
Charge d'impôt	2 781	1 815	7 275	3 720
Charge au titre des avantages du personnel	33	34	100	100
Paiement au titre des prestations définies	-	(33)	(108)	(61)
Variation du fonds de roulement :				
Diminution (augmentation) des clients et autres débiteurs	411	48	536	(88)
Diminution (augmentation) des paiements anticipés	(267)	337	(440)	204
Augmentation (diminution) des fournisseurs et autres créditeurs	23 878	24 811	20 832	22 782
Augmentation des produits tirés des primes différés	200 157	189 604	203 682	193 079
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	100 000	(150 000)	200 000	(100 000)
Intérêts reçus	44 143	41 212	114 208	106 359
Intérêts payés sur les obligations locatives	(42)	(44)	(125)	(129)
Impôt sur le résultat payé	(374)	(1 363)	(3 508)	(4 483)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	451 396	429 487	892 842	850 045
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 289)	(1 132)	(2 916)	(1 559)
Achat de titres de placement	(755 370)	(740 920)	(1 970 791)	(1 918 619)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	327 752	321 260	1 109 437	1 107 320
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(428 907)	(420 792)	(864 270)	(812 858)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
Paiement en principal sur les obligations locatives	(435)	(468)	(1 163)	(1 233)
Remise pour améliorations locatives	-	1 305	-	1 305
Trésorerie nette (affectée aux) provenant des activités de financement	(435)	837	(1 163)	72
Augmentation nette de la trésorerie	22 054	9 532	27 409	37 259
Trésorerie, au début	28 081	30 207	22 726	2 480
Trésorerie, à la fin	<b>50 135</b>	<b>39 739</b>	<b>50 135</b>	<b>39 739</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés condensés.

## Notes complémentaires

### I – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres et par les produits tirés de ses placements. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est situé au 50, rue O'Connor, 17<sup>e</sup> étage, à Ottawa, en Ontario.

La SADC a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. Elle poursuit ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même. Elle agit par ailleurs à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres.

La SADC est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci, établir une institution-relais, acquérir des actions ou des actifs, reprendre des passifs qu'avaient des institutions membres et convertir en actions ordinaires certaines dettes d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) en faillite afin d'en restructurer le capital, pour que celle-ci puisse rester en exploitation.

La SADC est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour l'application de la Loi sur la SADC. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

En juillet 2015, la SADC a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. La SADC s'y est conformée.

L'examen du cadre d'assurance-dépôts annoncé dans le budget 2014 pour moderniser et renforcer le régime d'assurance-dépôts au Canada a reçu la sanction royale le 21 juin 2018. Deux séries de modifications visant à renforcer et à élargir la protection des dépôts sont entrées en vigueur le 30 avril 2020, puis le 30 avril 2022.

Le 9 février 2023, le Comité d'audit de la SADC a approuvé les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés, et en a autorisé la publication.

### Méthode de préparation

Les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés sont présentés en dollars canadiens et ont été préparés conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État émise par le Conseil du Trésor du Canada. Ils ne contiennent pas tous les renseignements devant être

fournis dans des états financiers annuels complets. Ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités au 31 mars 2022 et relatifs à l'exercice terminé à cette date.

Les présents états financiers trimestriels consolidés et condensés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des obligations locatives, de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et de certains avantages du personnel, qui sont comptabilisés selon leur valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'un actif, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la SADC à l'égard d'un passif.

## 2 – Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables qui ont servi à préparer les présents états financiers trimestriels consolidés condensés et les états financiers consolidés audités au 31 mars 2022 et pour l'exercice terminé à cette date sont les mêmes.

### Jugements comptables critiques et principales sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation des états financiers trimestriels conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des jugements et à des estimations qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs. Les résultats réels pourraient s'écarter des estimations utilisées.

En préparant les présents états financiers trimestriels consolidés condensés, la direction a eu recours aux mêmes jugements importants dans l'application des méthodes comptables de la SADC que ceux auxquels elle avait eu recours lors de la préparation des états financiers consolidés annuels au 31 mars 2022 et pour l'exercice terminé à cette date ; les principales sources d'incertitude relatives aux estimations ont également été les mêmes.

## 3 – Instruments financiers

Les tableaux ci-après donnent une ventilation de la juste valeur des titres de placement de la SADC.

<i>Au 31 décembre 2022 (en milliers de dollars canadiens)</i>	Coût amorti	Perte latente	Justes valeurs			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Bons du Trésor	234 571	(36)	234 535	-	-	234 535
Obligations	7 862 940	(350 336)	5 381 469	2 131 135	-	7 512 604
<b>Total des titres de placement</b>	<b>8 097 511</b>	<b>(350 372)</b>	<b>5 616 004</b>	<b>2 131 135</b>	<b>-</b>	<b>7 747 139</b>

<i>Au 31 mars 2022 (en milliers de dollars canadiens)</i>	Coût amorti	Perte latente	Justes valeurs			
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations	7 261 749	(203 291)	5 089 383	1 969 075	-	7 058 458
<b>Total des titres de placement</b>	<b>7 261 749</b>	<b>(203 291)</b>	<b>5 089 383</b>	<b>1 969 075</b>	<b>-</b>	<b>7 058 458</b>

Le tableau ci-après résume la qualité de crédit des titres de placement de la SADC, selon leur cote de crédit.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 mars 2022</b>
AAA	5 874 346	5 242 549
AA+	337 424	365 419
AA	284 194	178 844
AA-	665 046	635 729
A+	936 501	839 208
<b>Total des titres de placement</b>	<b>8 097 511</b>	<b>7 261 749</b>
<b>Rendement effectif moyen pondéré (%)</b>	<b>1,85 %</b>	<b>1,36 %</b>

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

Au 31 décembre 2022, la SADC n'avait comptabilisé aucune correction de valeur pour pertes à l'égard de ses titres de placement (néant au 31 mars 2022).

#### 4 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La SADC loue des bureaux à Ottawa et à Toronto ; les contrats de location expirent en septembre 2030 et en octobre 2026 respectivement, mais chacun est assorti d'une option de renouvellement de cinq ans. L'exercice de l'option de renouvellement des contrats de location des bureaux d'Ottawa et de Toronto est uniquement à la discrétion de la SADC. La SADC loue aussi du matériel pour une durée de cinq ans, jusqu'en mai 2025.

##### Valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<b>Bureaux loués</b>	<b>Matériel</b>	<b>Total</b>
<b>Coût</b>			
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>12 624</b>	<b>78</b>	<b>12 702</b>
Ajouts	87	-	87
Ajustements	36	-	36
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>12 747</b>	<b>78</b>	<b>12 825</b>
<b>Cumul des amortissements</b>			
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>3 999</b>	<b>43</b>	<b>4 042</b>
Amortissement	1 052	9	1 061
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>5 051</b>	<b>52</b>	<b>5 103</b>
<b>Valeur comptable</b>			
Solde au 31 mars 2022	8 625	35	8 660
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>7 696</b>	<b>26</b>	<b>7 722</b>

### Valeur comptable des obligations locatives

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<b>Bureaux loués</b>	<b>Matériel</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>10 142</b>	<b>34</b>	<b>10 176</b>
Ajouts	87	-	87
Ajustements	26	-	26
Charges financières	125	-	125
Paievements de loyers	(1 280)	(8)	(1 288)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>9 100</b>	<b>26</b>	<b>9 126</b>

La charge d'intérêts de 125 000 dollars sur les obligations locatives figure à l'état du résultat global de la période de 9 mois terminée le 31 décembre 2022. Au cours de la même période, la SADC a comptabilisé un montant négligeable à l'égard des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, les sorties de trésorerie liées à la charge d'intérêts sur les obligations locatives, soit 125 000 dollars, et celles liées au principal des obligations locatives, soit 1 163 000 dollars, sont respectivement comptabilisées au titre des activités d'exploitation et des activités de financement.

### Ventilation des échéances des obligations locatives (non actualisées)

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<b>Bureaux loués</b>	<b>Matériel</b>	<b>Total</b>
Pas plus d'un an	1 386	11	1 397
Plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	5 245	15	5 260
Plus de cinq ans	3 061	-	3 061
<b>Total</b>	<b>9 692</b>	<b>26</b>	<b>9 718</b>

## 5 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la SADC quant aux avantages économiques futurs que la société d'État devra accorder dans le cadre de son mandat d'assurer les dépôts détenus par les institutions membres dans l'éventualité d'une faillite. L'estimation est basée sur un calcul de la perte attendue, dont le montant et la date de survenance sont du domaine de l'inconnu. Les pertes réelles pourraient donc différer considérablement des estimations.

Les changements dans la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumés ci-après :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	<b>Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts</b>
<b>Solde au 31 mars 2022</b>	<b>1 900 000</b>
Variation de la provision	100 000
<b>Solde au 30 juin 2022</b>	<b>2 000 000</b>
Variation de la provision	-
<b>Solde au 30 septembre 2022</b>	<b>2 000 000</b>
Variation de la provision	100 000
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>2 100 000</b>

## 6 – Charges d'exploitation

Le tableau ci-après présente une ventilation du total des charges d'exploitation de la SADC pour le trimestre et la période de 9 mois terminés le 31 décembre 2022.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Trimestre terminé le		Période de neuf mois terminée le	
	31 décembre		31 décembre	
	2022	2021	2022	2021
Salaires et autres frais de personnel	8 294	7 758	25 032	23 351
Honoraires et autres frais	6 165	5 380	15 111	12 327
Frais généraux	915	762	2 431	2 082
Locaux	857	448	2 144	1 649
Traitement de données	1 531	1 442	4 380	3 273
Dotations aux amortissements	444	491	1 344	1 417
Dotations aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	349	354	1 061	822
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	42	44	125	72
Sensibilisation du public	2 488	2 575	4 525	4 430
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>21 085</b>	<b>19 254</b>	<b>56 153</b>	<b>49 423</b>

## 7 – Transactions entre parties liées

La SADC est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle a conclu des transactions avec certaines de ces parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces transactions ont eu lieu dans le cadre normal du fonctionnement de la SADC et ont été évaluées selon le montant des échanges, c'est-à-dire le montant convenu entre les parties liées.